

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS35

présenté par

M. Tian

-----

### ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 50, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« deux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'en rester au droit commun de la prescription, fixé à 2 ans. Tel est l'objet de cet amendement.